

TRIBUNE DES ATHÉES

NUMÉRO 152

46^{ème} année

2016/2

Fondateurs : Albert Beaugnon et Auguste Closse

Directeur de la publication : Johannès Robyn Secrétaire de rédaction : Jean-Max Capmarty
ISSN : 0222-5816 Maison des associations, 15 passage Ramey Boite 64 75018 Paris
PARAÎT 4 FOIS PAR AN – ABONNEMENT 20 EUR - UNION DES ATHEES - C.C.P. : 1560-00X CLERMONT FERRAND
SITE INTERNET : <http://atunion.free.fr> E-MAIL : robynjohannes@gmail.com - capmarty.jean-max@orange.fr

L'Union des Athées exprime sa profonde compassion à toutes les victimes de la barbarie d'une organisation qui revendique une religion comme justificatif de ses crimes.



DANS CE NUMERO

Immatriculation athée	The New-York Times	p. 3	Etre athée aux U.S.A.	La Croix	p. 7
Mauvaise humeur	J.M. Capmarty	p. 3	Les chroniques de	Max Bayard	p. 9
Vanité de la prière	H. Blandin	p. 3	Paix dans le ciel	D. Rome	p. 13
Défendre la laïcité	Texte Officiel	p. 5	Les Amis de J. Meslier	J.P. Moyon	p. 14
Coupe gorge	La Tribune de Genève	p. 6	Respect	J. Robyn	p. 15
Saint Barthélémy	Victorine Deroide	p. 7	Tolérance	Max Bayard	P. 16

LIVRES DISPONIBLES à l'Union des Athées (en fonction du stock restant) Livrés après paiement, port en sus. Commandes à l'adresse de l'Union des Athées, comme figurant en bas à gauche.

Libellez les chèques au nom de l'Union des Athées s.v.p. !

ANTHOLOGIE DES SANS DIEU	EUR 5,00
JEHANNE LA PUCELLE (F. Maquet)	5,00
ET VOILÀ POURQUOI ILS NE CROIENT PLUS (H. Goutemiel)	5,00
CE DONT JE SUIS SÛR (J. Bournisien)	5,00
ENQUÊTE SANS SALAMALECS CHEZ MAHOMET (Saint Damien)	10,00
ÉGLISE, QU'AS-TU FAIT DE L'ÉVANGILE DE LA VIE (B. Alexandre)	27,00
CRÉATION OU ÉVOLUTION ? (B. Alexandre)	22,00
LA SCIENCE ET LE CRÉPUSCULE DES DOGMES (B. Alexandre)	29,20
L'ABSENCE D'ÊTRE DE DIEU (Noël Rixhon)	18,00
NOTRE EGLISE A NU	5,00

**ANTHOLOGIE DES ATHÉES
ET DES SANS DIEU
À LIRE À OFFRIR À MÉDITER
48 pp € 5,00**

**EST-CE QUE JE SUIS A JOUR DE MA
COTISATION OU DE MON ABONNEMENT ?
Vous posez fréquemment cette question**

*Sur l'étiquette, le 1^{er} nombre à gauche est votre numéro d'adhérent si vous êtes membre. Le nombre juste à côté indique la date de votre dernier abonnement.
Si ce sont des zéros, c'est qu'il y a (très) longtemps que vous n'avez plus rien payé.
Le nombre à droite, indique la dernière année pour laquelle vous êtes en règle de cotisation éventuelle (membres).*

Tout courrier doit être envoyé à l'adresse ci-dessous, sauf en cas de correspondance privée avec un membre du bureau.
Dans ce cas ne mentionnez que le nom du destinataire, à l'exclusion de toute autre indication du genre : Union des Athées ou Tribune des Athées.

**UNION DES ATHÉES
BOITE N°64
MAISON DES ASSOCIATIONS
15 PASSAGE RAMEY
75018 PARIS**

**Pour des raisons de commodité de gestion,
l'année de l'abonnement est l'année civile
au cours de laquelle vous avez payé.**

BUREAU DE L'UNION DES ATHÉES

élu à l'assemblée générale du 21 mai 2016 :

Johannès Robyn, Président,
mail : johannesrobyn@gmail.com
tel/fax : (0032) (0) 2 217 90 49

Attributions décidées

lors de la séance de bureau du 20 juin 2015 :

Victoria Thérame, Vice-Présidente,
courriel : victoria.therame@orange.fr
Jean-Max Capmarty, secrétaire / trésorier
courriel : capmarty.jean-max@orange.fr
Raymond Roze des Ordon, relations publiques
courriel : r.rozedesordons@wanadoo.fr
Grignon Jean-Pierre, webmestre
Jean-Claude Dubois, administrateur
Jean-Paul Moyon, administrateur
Guy Simonet, administrateur

Abonnement annuel (4 N^{os}) à la "Tribune des Athées"

**20, 00 € à virer, pour les abonnés et membres de l'Union des Athées, de France et de Belgique, au compte "Union des Athées", CCP 1560-00 X CLERMONT FD ;
CODE IBAN : FR47 2004 1010 0301 5600 0X02 482
CODE BIC : PSSTFRPPCLE
avec la mention : "abonnement" (préciser l'année)**

Les membres et abonnés de l'Association Belge des Athées doivent payer sur le compte de cette association.

Les cotisations (15, 00 €) (et les dons) peuvent se faire sur les mêmes comptes, avec la mention : "cotisation" (+ année).
On peut aussi envoyer des chèques, au nom de : "Union des Athées" - En France, à notre adresse ci-dessous

Si vous êtes à la fois abonné et membre, ne faites qu'un seul règlement du montant total soit 35 €

Si vous ne savez plus si vous avez payé votre cotisation ou votre abonnement à la "Tribune", voyez l'étiquette collée sur votre enveloppe ou informez-vous par mail auprès du trésorier ou lisez l'encadré ci-contre

Tous les chèques et virements doivent être libellés à l'ordre de "l'Union des Athées ».

Les articles signés ne reflètent que l'opinion de leurs auteurs et n'engagent aucunement l'Union des Athées.

INTERNET

Visitez notre site
<http://atunion.free.fr>
<http://athees.fr>
<http://athees.be>

Participez à notre groupe de discussion
<http://fr.groups.yahoo.com/group/athees>

Reprographie : B-EST PRINT I Tél. 01 61 44 08 05 • 72 av. de l'Europe
Marne La Vallée - 77184 Emérainville

ILLUSTRATION DE LA PAGE DE COUVERTURE

The New York Times

Les conducteurs de l'Etat du New Jersey aux Etats-Unis ont obtenu le droit de revendiquer leurs croyances athées au moyen de plaques d'immatriculation.

La commission du département des véhicules à moteur du New Jersey a pris cette décision à l'issue d'une bataille judiciaire autour d'une plaque d'immatriculation controversée.

Shannon Morgan a déposé une demande visant à enregistrer la plaque d'immatriculation "ATHEIST" ("athée") il y a trois ans, rapporte [le New York Times](#). La femme s'est vue opposer un refus au motif que la plaque pourrait "comporter des connotations offensives contre le bon goût et le décence".

Déçue par ce refus, la dame a essayé d'obtenir une plaque avec le mot "Baptiste", et y est parvenue: la demande de plaque a été approuvée. Quelques mois plus tard, Mme Morgan a ouvert une procédure judiciaire et a défendu son droit d'enregistrer une plaque d'immatriculation « ATHEIST ».

Les conducteurs athées ne seront pas les seuls à bénéficier de la décision du tribunal. La commission a également accepté d'honorer les demandes de plaque d'immatriculation qui contenaient des mots liés à l'athéisme, au féminisme ou à la communauté LGBTQ (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et queer), y compris les expressions "EGALITY", (égalité) "LGBTQ", "4WOMEN" (pour les femmes) et "SECULAR" (laïc).

Mme Morgan s'est dite satisfaite de la décision du tribunal, mais la femme s'alarme à cause des critiques en ligne qui menacent de vandaliser sa voiture, car la plaque d'immatriculation est désormais célèbre.

DEUX POIDS, DEUX MESURES

Jean-Max Capmarty

Paris, 130 morts, Nice, 85 morts, sans oublier Charlie, l'hyper casher et les victimes de M. Merah. Les marques de solidarité des instances musulmanes ont été discrètes, timides, voire absentes.

Un prêtre égorgé : prières oecuméniques, messes en commun, mosquées en deuil, grand tralala avec reportages de radios et télévisions. Solidarité des bigots de toutes sortes.

Evidemment, tuer un vieillard sans défense est la marque d'un esprit méprisable et un meurtre est un meurtre, ignoble, je ne fais aucune hiérarchie en ce qui concerne les victimes, mais il n'empêche que la différence des réactions des milieux musulmans m'a choqué.

VANITE DE LA PRIERE ET DES CHIMERES

Henri Blandin

Retour en force des religions. C'est ce que l'on dit, et certains pensent qu'on avait raison de prêter à André Malraux la prédiction que le XXI^{ème} siècle serait spirituel, voire religieux, ou ne serait pas.

Evidemment, le XXI^{ème} siècle ne pouvait qu'advenir, question de temps et de chronologie : après le XX^{ème}, le XXI^{ème}, nécessairement. Le problème est de savoir par quoi il serait éventuellement dominé et par quoi il se caractériserait. Ce XXI^{ème} siècle n'en est qu'à son début et il est bien difficile de prévoir ce que sera la suite. Mais à nous en tenir à son premier demi-tiers, on constate que, à l'échelle de la planète, il y a énormément de remous, de turbulences et que le monde est loin d'être apaisé.

Il y a des conflits et des désaccords de toutes sortes. Sans doute peut-on dire qu'il y en a toujours eu, il ne s'agit donc que d'un simple recommencement, ou d'une continuité.

Mais, ici et là, on observe que conflits et désaccords sont exacerbés et qu'il est difficile - peut-être de plus en plus - de leur trouver des solutions.

Ces solutions, on ne manque pas de les chercher, dans de multiples directions, mais on aboutit trop souvent à des impasses.

Citons au passage, à titre de simples exemples, la Société des Nations après la première guerre mondiale et l'O.N.U. après la seconde. Qu'il faille poursuivre les efforts, les tentatives, les initiatives en ce sens, bien sûr, mais peut-être convient-il de le faire sans trop d'optimisme et surtout sans angélisme, sans illusions et avec réalisme.

On peut et on doit sans doute faire cela dans le cadre des relations inhumaines, sur les plans tant individuel que collectif. Mais l'on voit que certains, beaucoup, se tournent vers le ciel, si je puis dire, pour en attendre quelque intervention d'une puissance supérieure, surnaturelle, divine. On rejoint probablement là la formule citée sur ce que sera le XXI^{ème} siècle.

Or, il me semble que si il y a une erreur à ne pas commettre, c'est celle-la !

Je le dis naturellement en tant qu'athée, avec toute la conviction et même la certitude que me confère la tranquille assurance d'être dans le vrai. Car j'ose affirmer qu'il y a le vrai, la vérité, et qu'il y a l'erreur. Je me réfère pour cela à Félix Le Dante qui a vécu, pensé et écrit il y a un peu plus de cent ans et que je tiens pour un des grands esprits.

Félix Le Dante a écrit : « Ce qu'il y a de plus terrible avec la vérité, c'est que lorsqu'on la cherche, on la trouve. » Et pour cela, il a considéré qu'il n'y a pas trente-six moyens de parvenir à la vérité et de la trouver, mais un seul : la science, la méthode scientifique, la recherche scientifique.

On peut parler de scientisme... pourquoi pas... les mots n'ont que la valeur qu'on leur prête et celle du contenu qu'on y met. Pour ma part, je suis prêt à assumer ce scientisme dont je crois effectivement qu'il est le fin du fin, qu'il permet d'appréhender ce qui seul permet d'approcher progressivement la connaissance de ce qui est : la réalité, et par voie de conséquence, comment cela fonctionne et ce que l'on peut en attendre.

Il y a évidemment, essentiellement, les forces physiques et chimiques qui sont à l'oeuvre dans la nature et qui, du reste, constituent cette nature.

Les êtres humains qui à la mesure de leurs possibilités « travaillent » cette nature ont une action, influencent les effets des forces naturelles, mais il est clair qu'ils sont loin de les maîtriser et que c'est à une sorte d'épreuve que se livrent, en somme, la nature, et ce qui en fait partie en termes de vivant, êtres humains et animaux particulièrement.

Ainsi, s'agissant, par exemple, du réchauffement climatique ou tout au moins du dérèglement climatique dont il est beaucoup question, il me paraît aller de soi que des efforts humains doivent être faits, mais qu'il y a aussi toute une sphère de facteurs et de paramètres qui ne sont pas maîtrisables et avec lesquels il nous faut bien compter.

Alors le ciel dans tout ça ?

Je dirai simplement : je n'y crois pas, absolument pas.

Dois-je tenter de dissuader ceux qui y croient et de les détourner de leurs croyances et de leurs espérances ? Félix Le Dantec, encore lui, disait qu'il avait bien essayé de le faire et que, dans sa candeur initiale, il avait pensé et cru qu'il y arriverait. Mais il s'était rendu compte, disait-il, que ses tentatives en ce sens étaient finalement restées vaines et que, e, fin de compte, il y avait lieu d'admettre que les humains - sinon les autres animaux, et pour cause - s'acharneront toujours à se tourner vers ce qu'il appelle le spiritualisme et l'animisme, car ils trouvent là matière à se consoler de la précarité de leur condition.

Oui, cette condition est ce qu'elle est (vérité !) c'est à dire qu'un être humain naît, vit et meurt, et que son existence se situe inéluctablement entre deux géants : celui qui existait avant sa naissance et celui qui existera après sa mort.

En ce qui le concerne, oui, tout est là. En ce qui le concerne, car comme le dit encore et fort justement selon moi le cher Félix, tout est question d'échelle et de point de vue.

Or, à l'échelle humaine, à l'échelle de l'individu, la vérité, la réalité, c'est bien celle là, qu'on le veuille ou non. Avant nous n'étions rien, après, nous ne serons rien non plus.

Nous sommes tous destinés à tomber dans l'oubli, même si, pour certains, un nom subsistera ou une oeuvre. Pour combien de temps ? Plus ou moins longtemps. Si on considère le long temps, le très long temps, (les millions et les milliards d'années que l'on considère comme étant

la durée probable de l'Univers actuel... que serons nous ? Déjà quelques dizaines ou centaines d'années suffiront pour que personne ne se souvienne que nous avons existé ici et maintenant !

J'ai eu l'occasion, au cimetière de Plestin les Grèves d'assister au recueil des ossements de mon père, décédé 25 ans auparavant et je sais bien, hélas!, que c'est tout ce qui restait de lui : quelques os, quelques cendres, quelques poussières.

Pas l'ombre d'une âme dans tout ça. Sans doute était-elle au Paradis, ah ! Comme il est bon d'y croire, comme il est peut-être naturel que l'on veuille y croire.

Toute la question est là : « that is the question. »

J'ai donné pour titre à ce propos : Vanité de la prière et des chimères. J'ai voulu dire par là, et il me semble avoir été très explicite à ce sujet, que selon mon jugement et ma raison, il était parfaitement vain de chercher ailleurs que sur terre un quelconque recours pour contribuer à la résolution des problèmes qui se posent à nous et que c'est donc uniquement dans les relations inter humaines, même si cela est difficile, que nous devons compter pour les résoudre.

La prière est donc vaine et il ne sert à rien de se créer des chimères. C'est notre imagination qui est, il est vrai, une sérieuse ressource pour nous procurer la possibilité, évidemment fictive, de nous projeter dans un monde artificiel, purement virtuel; qui soit conforme à nos envies et à nos souhaits.

Le dire est bien, facile, le faire admettre, c'est autre chose tant, répétons-le, l'esprit humain a sans doute besoin de croire, d'espérer, de chercher consolation dans un avenir qui ne viendra jamais, et pour cause...

Voilà où j'en suis de ma réflexion qui a abouti aujourd'hui et depuis belle lurette, à voir, considérer, appréhender les choses de la façon dont je l'ai exprimé.

C'est pour moi plus qu'une simple croyance, plus qu'une conviction, une véritable certitude, c'est la vérité qui est à proprement parler, le rapport conforme avec la réalité.

On peut toujours vouloir ne pas voir cette réalité, ne pas vouloir la regarder en face car, il est vrai, elle est souvent effrayante. Mais il ne sert à rien d'avoir peur, on dit que la peur est mauvaise conseillère. Elle peut permettre parfois d'éviter de commettre des erreurs si on sait en tirer les leçons. Mais je pense qu'elle ne doit jamais être notre conductrice, notre fil rouge.

Ce qui doit être notre fil conducteur, c'est la recherche incessante de ce qu'est vraiment la réalité de sorte à faire émerger la vérité qui doit; elle, nous guider de manière indubitable.

Indubitable... certes, le doute doit être là, au début, au commencement. Le doute méthodique est ce qui fait l'esprit critique. L'esprit critique, une fois en marche, doit nous conduire à discerner le vrai du faux, plus exactement, le réel de l'imaginaire, des chimères.

Chimères, balivernes, sornettes, billevesées, coquecigrues...

On peut aligner de la sorte toute une série de « volatiles » à la chasse desquels il faut aller courageusement, et je me plais à dire de ce qui finalement devrait prévaloir pour assumer pleinement sa condition d'être humain, c'est d'être chasseur, dénicheur de chimères.

DEFENDRE LA LAÏCITÉ

Délégué départemental de l'éducation nationale

Une fonction officielle

Le délégué départemental de l'éducation nationale est :

un ami de l'école publique

Nommé officiellement pour veiller aux bonnes conditions de vie des enfants, à l'école et autour de l'école. Les délégués sont désignés par l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services de l'Education Nationale. Leur mandat est de 4 ans, renouvelable et toujours révocable.

Chaque délégué exerce sa fonction à titre individuel, dans la ou les écoles dont il a la charge et, collectivement, dans le cadre de sa délégation.

Charte du DDEN

La présente charte (établie et proposée par la Fédération des Délégués Départementaux de l'Education Nationale) précise l'éthique et les points essentiels de notre engagement.

L'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés, est un devoir d'Etat. Le DDEN oeuvre, dans les écoles pré élémentaires et élémentaires relevant du service public d'enseignement, au respect de ce principe constitutionnel et légal.

Le DDEN, désigné par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale, est un acteur de l'Ecole de la République. Il est chargé par la Loi d'une mission d'inspection et son domaine de compétence est fixé réglementairement.

– le DDEN s'engage à participer aux travaux du Conseil d'école, à visiter régulièrement l'école à laquelle il est affecté, à assister aux réunions des délégations et à celles auxquelles il est invité.

– le DDEN veille au confort matériel et intellectuel des enfants et à ce titre, signale dans ses rapports destinés aux autorités publiques compétentes, ce qui lui paraît néfaste à l'accueil et à l'éducation des élèves.

– le DDEN, partenaire de l'école publique, témoigne son attachement aux principes de laïcité fondés sur la liberté de conscience, l'égalité et le respect des autres.

– En cohérence avec l'article L.241-45° du Code de l'Education, le DDEN, s'il est candidat à des élections politiques, dans la commune de l'école à laquelle il est affecté ou dans une circonscription électorale incluant la dite commune, s'imposera un devoir de réserve pendant la durée de la campagne électorale. Il aura pris soin au préalable d'en informer le responsable de sa Délégation.

– le DDEN écoute et agit avec raison en dehors de toutes passions. Il ne doit pas, dans l'accomplissement de sa mission, manifester ses convictions politiques, syndicales ou religieuses. Son indépendance lui permet de jouer un rôle de médiation et de coordination dont le seul objectif est l'intérêt des enfants.

Incompatibilités à être délégué départemental

Toutefois, lorsqu'ils exercent un mandat municipal, les délégués départementaux de l'éducation nationale ne peuvent intervenir sur le territoire de la commune dans laquelle ils sont élus, ni dans les écoles au fonctionnement desquelles cette commune participe (article L.241-4-5° du code de l'éducation) selon la loi 2006-636 du 1er juin 2006.

Ils ne peuvent pas être :

- instituteur ou professeur d'école en activité,
- délégués dans l'école où est scolarisé leur enfant. Il est également fortement déconseillé aux enseignants retraités de retourner en tant que DDEN dans l'école où ils ont exercé.

La Délégation

Une délégation regroupe les délégués d'une ou plusieurs circonscriptions d'Inspecteur, ou d'une partie de circonscription (un ou plusieurs secteurs scolaires). Après chaque renouvellement quadriennal, la délégation est installée, en présence de l'Inspecteur départemental, sur convocation de l'ancien Président, ou, en l'absence de celui-ci, de l'un de ses délégués.

La délégation procède à l'élection d'un Président et d'un Vice-président. Les Présidents de délégations éliront à leur tour un Président et un Vice-Président départementaux, qui représenteront l'ensemble des délégations auprès des autorités et des instances départementales. Le Président départemental assiste, avec voix consultative, aux réunions du Conseil Départemental de l'Éducation nationale. Lors de la première réunion de délégation, les écoles à visiter sont réparties entre les délégués.

Les D.D.E.N. parents d'élèves ne peuvent visiter l'école fréquentée par leurs enfants, les D.D.E.N., maires et conseillers municipaux chargés des questions scolaires, ne peuvent être chargés des écoles de leur commune, ni des communes limitrophes.

Chaque directeur d'école doit être informé des nom et adresse du délégué affecté à son école. L'Inspecteur de l'Education nationale sera également avisé. Les réunions ultérieures de la délégation, à raison d'une par trimestre, se font sur convocation du Président. Il est conseillé d'en arrêter la date en accord avec l'I.E.N. de circonscription.

La délégation prend connaissance des rapports de visite d'école qui lui sont adressés par chaque délégué une fois par an. Pour les écoles publiques elle les transmet à l'Inspecteur de l'Éducation nationale et au maire de la commune concernée. Elle en établit une synthèse, pour le secteur, à l'intention du Président Départemental. Pour les écoles privées, elle les adresse seulement à l'Inspecteur de l'Éducation nationale et au Président départemental.

Le Délégué

La surveillance des bâtiments scolaires constitue l'aspect le plus évident, mais non le seul de la mission du D.D.E.N. Il peut être consulté sur :

- La convenance des projets de construction, d'aménagement et d'équipement des locaux,
- L'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures de classe.

Sa fonction s'étend en outre aux centres de loisirs, transports, restaurants scolaires, bibliothèques et centres de documentation, caisses des écoles, en un mot à tout l'environnement éducatif.

Il est conseillé de faire une première visite, dès la rentrée scolaire, pour se rendre compte des difficultés s'il y en a et des besoins, et une autre, au cours du troisième trimestre scolaire, pour constater si les observations du délégué ont été prises en compte.

A l'école publique

La visite portera sur :

- la structure de l'Ecole (nombre d'élèves, nombre de classes, nombre d'enseignants, d'animateurs, personnel de services),
- l'assiduité des élèves,
- l'état des locaux (salles de classe, locaux annexes : préau, cours, restaurant, escaliers, équipement sanitaire),
- l'éclairage, le chauffage, l'insonorisation,
- le mobilier scolaire,
- le matériel d'enseignement audiovisuel, informatique,
- les installations sportives, de restauration, d'examen médical,
- la dotation en livres de classes et de bibliothèque,
- la sécurité à l'intérieur des bâtiments (prévention contre l'incendie et exercices d'évacuation rapide), PPMS,
- la sécurité à l'extérieur (circulation autour de l'école et surveillance des sorties),
- transports scolaires,
- services périscolaires,
- conditions générales de fonctionnement.

Il facilitera les relations de l'enseignant avec la municipalité et les partenaires du système éducatif. Il s'intéressera à l'évolution des effectifs afin que l'école dispose des moyens humains nécessaires à son bon fonctionnement. Il suivra l'implantation des regroupements pédagogiques intercommunaux, la scolarisation des moins de trois ans, les transports scolaires, la création éventuelle de réseaux d'écoles.

D'une manière générale, outre les fonctions de surveillance des bâtiments scolaires et de liaison entre l'école et la municipalité, les usagers et l'administration, le délégué contribuera à l'animation, voire à la création, s'il y a lieu, d'œuvres ou équipements complémentaires de l'école : amicales laïques, centres aérés et centres des loisirs, colonies de vacances, caisses des écoles publiques.

Le délégué est membre de droit du Conseil d'Ecole. A ce titre, il doit être convoqué à chacune des réunions par le Directeur. Il doit y assister régulièrement.

Il s'efforcera de faciliter les relations entre tous les partenaires de l'Ecole publique pour le bien être des élèves.

Il doit faire preuve de vigilance et défendre les intérêts de l'Ecole publique en ayant pour but de travailler pour le mieux-être des enfants, au sein d'une école toujours plus accueillante et efficace. A l'école privée

Selon les textes : « la visite du délégué départemental de l'éducation nationale porte sur les conditions de sécurité, d'hygiène et de salubrité de l'établissement. Il s'informe de la fréquentation scolaire »

Il vérifiera essentiellement :

- les structures de l'établissement et le nombre d'enfants par classe,
- la tenue du cahier ou du fichier de présence des élèves et des maîtres,
- le nombre des élèves ayant quitté le CM2 pour les établissements privés, de ceux qui sont entrés dans l'enseignement public, et de ceux qui restent à l'école élémentaire après 11 ans,
- le nombre d'enfants de moins de 6 ans et les conditions d'accueil périscolaire.

Source dden-fed.org

COUPE GORGE

La Tribune de Genève

Une prise d'otages dans une église près de Rouen. Un prêtre égorgé. Quatre personnes blessées. La France a de nouveau été touchée, mardi, par un attentat commis sous la bannière du groupe Etat islamique, moins de deux semaines après celui de Nice. Les deux auteurs ont été tués sur place par la police.

L'un d'eux, Adel K., un Français âgé de 19 ans, en lien avec d'autres jeunes radicalisés dans cette région, avait tenté par deux fois de rejoindre la Syrie, en passant l'an dernier par Genève, où il avait été arrêté, comme nous l'avons révélé mardi sur notre site Internet. Sa mère évoquait à l'époque dans nos colonnes sa radicalisation rapide, sous les yeux de ses proches, impuissants.

Ils ont surgi pendant la messe donnée mardi matin dans une ville de province. Deux terroristes, dont Adel K., équipés notamment d'armes blanches, sont entrés vers 9 h 25 dans une église de Saint-Etienne-du-Rouvray (Seine-Maritime) où ils ont pris en otage six personnes. L'une d'elles, une religieuse a pu s'échapper et donner l'alerte.

A l'intérieur, Jacques Hamel, 86 ans, prêtre auxiliaire de la commune, a été égorgé et touché au thorax. Les forces de l'ordre ont tenté une négociation, a expliqué mardi soir le procureur de la République de Paris, François Molins. Les assaillants ont finalement été abattus par la Brigade de recherche et d'intervention (BRI).

Dans la foulée, un mineur proche d'Adel K. a été placé en garde à vue. La nouvelle a suscité une vague d'indignation. Le président de la République, François Hollande, a dénoncé un « lâche assassinat du prêtre de la

paroisse par deux terroristes se réclamant de Daech». Le groupe terroriste a rapidement revendiqué l'attaque.

Deux départs ratés en Syrie

Qui était Adel K.? La tuerie de *Charlie Hebdo* en janvier 2015 avait agi comme un détonateur sur ce garçon de Saint-Etienne-du-Rouvray, témoignait sa mère, professeure. Le gamin joyeux, gentil, qui aimait la musique et sortir avec des copines, mais en échec scolaire, s'était refermé, fréquentait assidûment la mosquée de sa région, donnant des leçons à sa famille musulmane non pratiquante.

Il s'était radicalisé en moins de trois mois. «Il disait qu'on ne pouvait pas exercer sa religion tranquillement en France. Il parlait avec des mots qui ne lui appartenaient pas. Il a été ensorcelé, comme dans une secte», confiait sa mère, désespérée.

C'est en allant sur l'un de ses multiples comptes Facebook que sa famille avait découvert le «pot aux roses»: il discutait avec des personnes du monde entier tenant des propos radicaux. Recadré par ses proches, il s'était enfui du domicile familial une première fois le 23 mars 2015, suivant des indications transmises par le biais de Facebook.

Empruntant l'identité de son frère, le jeune homme avait reçu la marche à suivre d'un ami habitant également à Saint-Etienne-du-Rouvray, déjà parti en Syrie. Sur son profil Facebook, ce dernier avait nargué à la même époque les forces de l'ordre:

«Je suis arriver sain et sauf les policier me traquait dans toute leurope mai allah les a aveugler et jai traverser la frontiere de la syrie en courant al hamdoulillah [...] Si jaurai eter bloquer en france j'aurai commis de bon meurtrre contre vous habitant de lenfer» (sic).

Contrairement à lui, Adel K. avait pu être stoppé en route, à Munich. Comme il était encore mineur, on l'avait ramené à la maison. Placé sous contrôle judiciaire, il devait signer chaque semaine un acte de présence au commissariat local. Ses parents, ses frères et sœurs essayaient de le raisonner et le surveillaient tant bien que mal, cherchant désespérément un soutien institutionnel.

Passé par la grande mosquée

Déterminé, Adel K., devenu majeur, était reparti un mois et demi plus tard, appliquant probablement le plan B. Il avait débarqué à Genève, sans connaître la ville, accompagné d'un ami mineur, A.E.M., en fugue. Les deux Français avaient rejoint la mosquée du Petit-Saconnex, selon nos sources, sans que l'on sache pour quelles raisons.

Là-bas, ils avaient demandé autour d'eux comment se rendre à l'aéroport. Leur comportement avait surpris, à tel point qu'ils avaient été signalés aux autorités. Après une nuit passée à Genève, on ne sait où, ils avaient pris l'avion le 12 mai depuis Cointrin pour gagner Istanbul.

Placé sous mandat d'arrêt international par la France, Adel K. avait été intercepté avec son complice à Istanbul. Renvoyés tous deux le 14 mai à Genève, ils

avaient été arrêtés à leur sortie d'avion par la police genevoise. Le mineur avait été renvoyé dans sa famille, tandis qu'Adel K. était resté sept jours en détention à Champ-Dollon. Contacté par le Ministère public à l'époque, l'avocat genevois Bernard Nuzzo n'avait finalement pas été nommé d'office en raison de la procédure d'extradition. «J'avais souhaité le rencontrer mais il avait refusé de me voir», se souvient-il.

Lors de son audition devant une procureure genevoise, Adel K., dernier d'une fratrie de cinq enfants, n'avait pas caché ses idées radicales: «Vous me demandez si mes frères et sœurs sont esclaves de la société dans laquelle ils vivent, comme je décris la société actuelle. Oui, bien sûr.» Extradé vers la France, il avait été mis en examen pour association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme.

Condamné, emprisonné pendant près d'un an dans l'Hexagone, il était sorti de prison en mars de cette année. Sa peine avait été aménagée. Placé sous surveillance électronique, il portait un bracelet. Assigné à résidence, au domicile de ses parents, soumis à des contrôles, il était autorisé à sortir quatre heures par jour. Empêché de rejoindre la zone de conflit, il a finalement commis le pire sur le sol français.

SAINT BARTHELEMY

Victorine Deroide

Le 24 aout 1572, les catholiques massacrent les protestants à PARIS : sans préavis bien sur !

Ce sera la reprise des guerres de religion qui vont durer en France jusqu'en 1598.

Cette guerre d'extermination avait été décidée par le CONCILE de TRENTE [1553-54-55], concile méconnu par les catholiques et qui n'est même pas enseigné dans les séminaires !

C'est à l'occasion de ce concile que le tout puissant CHARLES QUINT sera "débarqué" par son fils, PHILIPPE II en octobre 1553 et il sera enfermé dans un couvent, c'est à dire une prison .

Charles QUINT avait osé faire savoir qu'envisager l'extermination des "R P R ", c'était aller trop loin....

R P R = religion prétendue réformée !

Son fils n'étant pas de son avis le lui a fait comprendre.

Les guerres de religion ne prendront fin en Europe qu'au Traité de Westphalie en 1648.

Aujourd'hui, ce sont d'autres fanatiques qui veulent éradiquer tous les impies et les mécréants que nous sommes.

La Défense des Libertés est un combat permanent : ne jamais baisser la garde ni écouter de discours lénifiants !

ETRE ATHEE AUX U.S.A.

Céline Hoyeau, à Washington La Croix

Le nombre d'Américains athées ou agnostiques a augmenté de manière significative ces dernières années.

Se dire athée reste toutefois difficile dans cette société où croire en Dieu est un gage de moralité.

À l'évocation de la religion, son regard s'assombrit. Fille d'un pasteur presbytérien élevée parmi dix frères et sœurs, Deborah Lash, 32 ans, est un peu l'exception dans sa famille. Il y a huit ans, cette jeune musicienne de Washington a quitté sur la pointe des pieds la communauté protestante « fondamentaliste et très soudée » dans laquelle elle avait grandi pour une église plus libérale.

Mais au bout de trois ans, elle s'est rendu compte que l'idée même de Dieu la laissait « totalement indifférente ». « Lorsque j'ai dit à mon père que je ne croyais plus, il a essayé de me convaincre avec la Bible... Puis il a pleuré. Ma mère, elle, a semblé ne pas comprendre et ne m'en a jamais reparlé. » Deborah Lash, une « anomalie », outre-Atlantique ? Pas tant que cela.

La religion omniprésente

Si les États-Unis restent le premier pays chrétien au monde avec 7 Américains sur 10 qui se réclamaient du christianisme en 2014, le nombre de nones – athées, agnostiques ou « rien de particulier » – comme Deborah a grimpé de plus de six points en sept ans (de 16,1 à 22,8 %), selon une étude du Pew Research Center parue en mai.

Et pourtant, se dire athée n'a rien d'une évidence dans ce pays où Dieu est partout : dans la Constitution, sur le dollar – « In God We Trust » –, le long des autoroutes où des panneaux en font la publicité, sans compter les innombrables chapelles de toutes dénominations qui rappellent sa présence à chaque coin de rue. Peut-on être un authentique Américain sans croire en Dieu ? « C'est aussi difficile, aujourd'hui, que pour un homosexuel de faire son coming-out il y a quelques années », estime Benjamin Biber, 53 ans. Lui-même passé du judaïsme à l'athéisme, l'aumônier des étudiants humanistes de l'American University de Washington est témoin des difficultés que rencontrent les jeunes qui se disent sans Dieu.

Résistances à l'athéisme

David, 39 ans, rechigne ainsi à donner son nom. « Je ne veux pas faire souffrir ma grand-mère, s'excuse-t-il. Mes parents comprendraient, mais pas le reste de ma famille, d'origine italienne, catholique, très traditionnelle... Je ne m'en suis ouvert qu'à quelques amis, plus jeunes. »

S'il ne croit plus en Dieu depuis une dizaine d'années, cela ne fait qu'un an que David ose se dire athée. « Le terme est très lourdement connoté ici, explique-t-il. Pour les Américains, si l'on ne croit pas en une puissance supérieure, cela signifie que l'on n'a aucune moralité. »

« Au lycée, on m'a répondu : "Si tu es athée, alors qu'est-ce qui t'empêche de tuer tout le monde ?" Comme si croire en Dieu était l'unique chose qui nous rende bons ! », confirme Rose (1), 22 ans. Avec quelques amis, cette jeune Américaine d'origine iranienne a créé un groupe d'étudiants humanistes sur le campus de l'American University de Washington. Ils étaient cinq au départ, 30 trois ans plus tard. « Cela peut sembler étonnant, mais me dire athée suscite autant de résistances dans la société américaine qu'au sein de ma famille musulmane », poursuit-elle.

Croyance en « une force »

Selon un récent sondage du Pew Research Center, les Américains préféreraient, de fait, un président âgé, ouvertement homosexuel, ou encore qui n'ait jamais eu de responsabilités publiques... plutôt qu'un athée. Et dans certains États conservateurs comme le Mississippi ou l'Alabama, certains perdent même leur emploi pour ce motif. Le climat a pourtant quelque peu évolué depuis les événements du 11-Septembre, avec le succès de best-sellers athées signés Richard Dawkins, Christopher Hitchens ou Sam Harris. « L'athéisme était considéré comme de l'intolérance ou du radicalisme. Après les attentats, beaucoup ont ouvert les yeux sur les dangers potentiels de la religion lorsqu'elle est fondamentaliste et il est devenu possible de la critiquer dans l'espace public », constate Maggie Ardiente, directrice de communication de l'Association humaniste américaine.

La branche la plus virulente de l'athéisme américain, incarnée par Dawkins et d'autres, reste cependant très minoritaire. L'athéisme le plus répandu aux États-Unis, parmi les jeunes notamment, relève surtout d'une indifférence ou d'une peur de l'intolérance des religions à l'égard des minorités, notamment homosexuelles. Sans être fermés à la religion, certains disent croire en « une force », l'amour, la nature.

La « Sunday assembly » prend l'office religieux comme modèle

Dans ce pays où appartenir à une communauté est essentiel, ces nouveaux athées ont ressenti le besoin de recréer des assemblées sur le modèle des paroisses qu'ils ont quittées... À Washington, ils sont une trentaine, entre 20 et 40 ans, à se retrouver le dimanche après-midi pour la Sunday Assembly. Le déroulement est calqué sur celui d'un office religieux. Le groupe emprunte même, par commodité, les locaux d'un centre chrétien œcuménique.

« Nous avons besoin de nous soutenir et de nous aider dans nos questionnements respectifs », explique l'un de ses fondateurs, Alex Shannon, 24 ans. Élevé dans une famille catholique « très ouverte », cet étudiant en économie et philosophie confie, sans complexe, son enthousiasme à l'idée d'accompagner sa petite amie, catholique, voir le pape François lors de son passage à Washington en septembre.

P. Carter Griffin, vice-recteur du séminaire Saint-Jean-Paul II de Washington et directeur des vocations : « C'est un appel à la responsabilité de chaque catholique »

« Peu de jeunes Américains ont une forte identité religieuse. Ce dont ces jeunes athées ont le plus besoin, c'est le témoignage crédible de catholiques engagés qui leur témoignent de la joie de vivre une relation avec le Christ et son Église. C'est un appel à la responsabilité de chaque catholique. »

« En même temps, ces jeunes éprouvent un désir très profond de trouver un sens et un but à leur vie, ce qui offre une ouverture puissante au travail de la grâce. Notre société occidentale fortement laïque a laissé nombre d'entre eux affamés de vérités plus profondes, et j'ai rencontré de nombreux jeunes gens – par exemple les jeunes hommes que nous avons au séminaire – qui répondent avec générosité et joie aux incitations de l'Esprit Saint. »

LES CHRONIQUES DE MAX BAYARD

Mère Teresa de Calcutta (1910-1997), la religieuse au sari blanc bordé de bleu devenue une icône mondiale de l'engagement en faveur des plus pauvres, Prix Nobel de la paix en 1979, avocate obstinée de la morale de l'Eglise et pourtant fort controversée, a été canonisée en super pompe sans rapport avec des bidonvilles, à Rome, ce dimanche 4 septembre 2016 par le pape François.

Selon mon journal, *Une canonisation constitue la déclaration officielle qu'une personne décédée est au paradis. Pour cela, le futur saint doit avoir obtenu deux miracles, signes de sa proximité avec Dieu.*

Sa principale relique au musée du Vatican sera-t-elle une louche à soupe en bois d'Inde ?

Malaise chez certains nationalistes hindous pour lesquels « *elle n'était qu'une obscurantiste et une démagogue* » qui n'a rien fait contre le système des castes ni même contre la vraie misère, qui refusait l'avortement et la contraception par fondamentalisme religieux, qui faisait de l'ombre à de vrais réformateurs sociaux locaux et qui était albanaise de surcroît !

Ne me parlez pas de ses deux miracles obligatoires : deux guérisons de tumeurs « inexplicables » du point de vue scientifique mais « reconnues » dans des conditions extravagantes par l'Eglise en 2002 et 2015, alors qu'il lui arrivait, de son propre aveu, de douter de l'existence de Dieu !

Divines reliques

Contrairement à sa légende noire, Jean Calvin savait amuser le monde.

A preuve son *Traité des reliques* écrit à Genève en français plutôt qu'en latin en 1543.

Voici sa thèse : « *chacun apôtre aurait plus de quatre corps, et chacun saint pour le moins deux ou trois ; autant en serait-il de tout le reste. Bref, quand on aurait tout amassé en un monceau, il n'y aurait celui qui ne fût étonné, voyant la moquerie tant sotté et lourde, laquelle néanmoins a pu aveugler toute la terre. Je pensais que puisqu'il n'y a si petite église cathédrale qui n'ait comme une fourmilière d'ossements, et autres tels menus fatras, que serait-ce si on assemblait toute la multitude de deux ou trois mille évêchés, de vingt ou trente mille abbayes, de plus de quarante mille couvents, de tant d'églises paroissiales et de chapelles ?* »

Ainsi y a-t-il en la cathédrale st-Maurice d'Angers à l'arrière du chœur la châsse du crâne de st.Martial,

dont on ignore tout mais que les âmes pieuses vénèrent et invoquent: idolâtrie ?

Exemple de Calvin lui-même: « *En cette ville - qu'il ne nomme pas - on avait, se disait-on, le temps passé, un bras de saint Antoine : quand il était enchâssé, on le baisait et adorait : quand on le mit en avant, on trouva que c'était le membre d'un cerf* ». Une note de l'éditeur en bas de page précise que « Le bras de saint Antoine détruit à Genève en 1535 quelque temps avant l'arrivée de Calvin dans la cité, aurait été le membre viril d'un cerf, objet de toutes les plaisanteries à l'époque ».

Mais ce qui me plaît le plus, c'est l'extraordinaire aventure du prépuce du p'tit Jésus retiré par un rabbin du Temple de Jérusalem voilà 2000 ans.

Jugez-en, toujours selon Calvin : on le retrouvait à l'abbaye st-Sauveur du village rural de Charroux dans le Poitou où il saignait de temps en temps; et l'on sait qu'il y en avait d'autres ailleurs dont on disait qu'ils apportaient la fécondité aux femmes stériles, ce qui jouait Voltaire qui se garda bien de procréer, quand Rousseau livra sans regret ses cinq enfants aux Enfants-Trouvés en 1751 pour écrire, voyager et herboriser sans entrave.

Cette divine opération du huitième jour - notre 1^{er} janvier, jour de la Circoncision - est représentée délicatement par une peinture à l'huile sur bois du XV^{ème} siècle d'un artiste germanique dit *Maître à l'œillet de Baden* au musée des Beaux-arts d'Angers sous verre protecteur. On y voit très bien le précieux objet ensanglanté que l'on prétend maintenant enchâssé d'or dans les réserves blindées de l'abbaye ste-Foy de Conques en Aveyron; et comme le dit la gardienne que j'ai vue à la télé, *il suffit d'y croire !* Qui n'a pas foy s'abstienne.

En la matière, les musulmans ne sont pas en reste, souvenez-vous des destructions encore récentes à la hache et au marteau, parfois au canon, des reliques déclarées « idoles » païennes ou islamiques à Palmyre, à Bagdad et à Tombouctou.

A l'inverse, j'ai moi-même vu avec effarement et comme une grosse blague une partie des 60 poils de la barbe de Mahomet sous des loupes grossissantes dans la salle des Reliques Saintes du palais-musée de Topkapi à Istanbul, qui contient aussi plusieurs effets tels son manteau et ses épées, une dent cassée lors d'une bataille et, *le bouquet*, 6 empreintes de pied marquées soit dans des briques, soit sur des pierres, dont celle sur laquelle le Prophète posa le pied au moment de son ascension au ciel en 632 de l'ère chrétienne, an 10 de l'Hégire. De semblables traces pour le même motif avec des variantes ! sont à Jérusalem (al-Quds, la troisième et

dernière ville sainte de l'islam) sous le Dôme du Rocher de « l'esplanade sacrée »- sourate du Voyage nocturne, avant l'Hégire, 17-1. On montrait jadis à Rome mais aussi à Poitiers, Sainte-Radegonde, Soissons et Arles, la forme des pieds du Christ imprimée dans la pierre où il a marché quand il s'est manifesté à quelques-uns durant sa courte résurrection.

On trouve encore des os du Bouddha Sakyamuni mort il y a 2500 ans que l'on expose vite à la dévotion pour d'éventuels miracles ; c'était une phalange de doigt d'une main il y a quelques années en Chine. En 2009, la Thaïlande accomplissant une prophétie a fait don de reliques indéterminées à la pagode de Vincennes, cas unique en Europe.

Ainsi vont les religions qui se suivent, se ressemblent en s'imitant car elles sont les œuvres d'hommes et de femmes épris de merveilleux contre tout bon raisonnement matérialiste.

Et revenons à Calvin qui conclut son étude bien documentée « *pour ce que c'est une chose notoire que la plupart des reliques qu'on montre partout sont fausses, et ont été mises en avant par moqueries, qui ont impudemment abusé le pauvre monde* », ce que l'on ne répètera jamais assez !

Laïcité, facteur de paix ?

Le directeur d'un quotidien national a avancé l'idée que la laïcité garantit « **le libre exercice des religions** dès lors qu'elles se situent dans le cadre de la loi ».

Or précisément, la loi de 1905 ne mentionne pas les « religions », qu'elle ignore volontairement, parce que trop vague, mais « *assure la liberté de conscience* » et « *garantit le libre exercice des cultes* » - article 1er - aux Français, ce qui est plus restrictif et normatif car un culte est un ensemble de rites liturgiques qui s'accomplissent obligatoirement en public sous la direction d'un officiant dans un lieu spécifique qui leur est consacré, dans le respect de l'ordre public: une église, un temple, une mosquée ou une synagogue.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 se contente de garantir aux citoyens par son article 10 la liberté d'opinions, même religieuses.

La liberté de pensée, de conscience et de religion est reconnue « **à toute personne** » dans les termes les plus larges, et pas seulement l'exercice du culte, à titre privé ou public, par l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et surtout par l'article 9 (un peu long) de la Convention européenne de

sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales de 1950. Ces deux textes ayant valeur légale en France s'imposent à toutes les autorités publiques sauf nécessités contraires liées à l'ordre public dûment justifiées sous le contrôle des tribunaux.

Ainsi le Conseil d'Etat statuant en référé (urgence) visant la Constitution de 1958, la Convention européenne de 1950, la loi de 1905 et le code général des collectivités territoriales, a suspendu le 26 août 2016 pour erreur de droit un arrêté municipal pris à l'encontre d'une tenue de bain spécifique (le burqini islamique) *qui n'a causé aucun trouble à l'ordre public* sur la plage maritime de la commune concernée.

Par contre, cet arrêté a porté une atteinte grave manifestement illégale aux libertés fondamentales que sont *la liberté d'aller et venir, la liberté de conscience et la liberté personnelle* ; sans qu'il y ait lieu de parler de religion, de laïcité ni d'une prétendue provocation de ces dames.

En définitive, un arrêt d'apaisement qui s'inscrit dans une jurisprudence traditionnelle faite de respect des libertés individuelles dès lors que leur exercice ne nuit à personne.

Mais le Conseil d'Etat n'aura pas le dernier mot, car des maires veulent maintenir leurs arrêtés d'interdiction, d'où la poursuite de la guérilla judiciaire, quand d'autres encore plus vindicatifs veulent recourir à une loi nouvelle anti-burqini, ce qui va aggraver les tensions.

Même le Premier ministre s'obstine : cette décision « n'épuise pas le débat ouvert dans notre société »

La laïcité, dénaturée, ne serait-elle plus facteur de paix ?

Spinoza

Marcel Conche est ce philosophe fondamental de 94 ans qui noie son grand âge dans des livres : l'autobiographie amoureuse d'*Epicure en Corrèze* (2014 et Folio 2016) et récemment , son testament (?) athée, *penser encore, sur spinoza et autres sujets*, encre marine, éditeur.

Hâtez-vous de le lire car il est intéressant bien que parfois ardu.

Il est composé de 52 courts chapitres de 3 ou 4 pages dont le 50ème est le plus important, titré *Spinoza athée ?* Page 202, Spinoza qui « *identifie Dieu et la Nature ne peut être athée semble-t-il* » mais comme « *il*

n'y a rien en dehors de la Nature, Spinoza est donc athée ».

Ainsi, Conche l'athée est spinoziste en ce que « *Pour ma part, je n'use pas du mot Dieu, mais seulement du mot Nature* » qui « *est le Tout* ». « *La Nature est cause de soi et de toutes choses qui se produisent en elle* »- p.196. « *Elle est l'Événement éternel* »-p.199. « *La Nature, Spinoza l'appelle Dieu par prudence. Il ne tient pas à passer pour athée. Aujourd'hui, en France, en 2016, cette prudence n'est pas nécessaire* »-p.190.

La Nature comme créatrice incessante du monde, comme « *le Tout infini* » qu'accompagne le hasard (mais pas la nécessité, dont il ne parle pas)-chapitre 49 p.195. « *La Nature qui est Vie* »-p.191 quand le philosophe « *recherche la Vérité* »-p.221. Car- p.215 « *J'ai remplacé Dieu par la Nature, mais la Nature pose aussi des questions que je n'ai pas encore résolues* ».

Dans son célèbre *Système de la Nature*, sous pseudonyme, 1770, l'honorable baron d'Holbach, l'un des grands maîtres des athées, considère lui aussi la nature comme un « *tout agissant ou vivant* », qui vit justement de la *nécessité* sans intervention du *hasard* (chapitres IV et V). On saisit alors l'intensité des contradictions idéologiques sinon théologiques !

Selon la sagesse populaire, *la nature reste la plus forte, on ne lui commande qu'en lui obéissant*.

Mais Descartes dit que les hommes pourraient, s'ils le voulaient, « *se rendre comme maîtres et possesseurs de la nature* ».

Ce livre foisonnant et sincère comprend 50 autres chapitres pas toujours faciles mais qui stimulent les neurones les plus fatigués. En particulier lorsqu'il évoque p.53 la pluralité des univers formant le « *multivers* » préconisé par le physicien Aurélien Barreau : ensemble du chapitre 11 intitulé « *Ce qu'est la nature* ».

Puis précipitez-vous vers le chapitre ultime du *Système de la Nature* intitulé *Abrégé du Code de la Nature*, qui contient toute la morale naturelle idéale (et parfois idéaliste) de l'athée comme source de bonheur.

Du passé, faisons table rase

Mourir, c'est quoi ? Le passage dans une autre vie - la vie éternelle des justes en terre nouvelle ou les feux de l'enfer selon les œuvres, des religions monothéistes – ou la fin de tout, des athées ?

Chez ces derniers, diverses raisons les conduisent à privilégier l'incinération dans un crématorium parfaitement neutre suivie de la dispersion des cendres dans la nature ou dans un Jardin du souvenir aménagé dans un cimetière.

L'Eglise catholique, après une longue réticence, s'est enfin ralliée à l'incinération en 1963 sous la pression de ses ouailles. Mais elle vient tout juste de rappeler dans une « instruction » de la Congrégation pour la doctrine de la foi au Vatican que les cendres doivent être conservées dans une urne entreposée dans un cimetière ou dans un espace ecclésial sacré et surtout pas dispersées.

Car, voyez-vous, les fidèles, qui déjà négligent de présenter la dépouille devant monsieur le curé pour des obsèques transcendantales, oublient totalement, en dispersant les cendres dans la nature – démarche proprement païenne – que leur cher disparu échappera à la résurrection de la chair annoncée pour la fin du monde, quand l'Eternel fatigué de tout ce qui marche de travers mettra fin à sa propre création mal pensée.

Et ça, l'Eglise ne peut le supporter car alors c'est son dogme suprême, son Espérance, sa Promesse et le Jugement dernier devant le Christ en gloire au haut des cieux qui tomberaient à l'eau, foi d'athée.

Le saviez-vous ?

47% des jeunes de 18 à 30 ans se disent « sans religion » et surtout les filles rétives au machisme des hommes d'Eglises.

C'est *La Croix* du 25 juillet 2016 qui l'écrit au vu des résultats du sondage exclusif qu'elle a commandé à Opinion Way à l'occasion des jmjc à Cracovie.

Mieux : 54% pensent que Dieu n'existe pas, ou probablement pas, ce qui est presque pareil. Il y a donc des croyants (7%) qui ne croient pas ou très peu !

50% des sondés disent que les religions sont « des facteurs de division » et on peut être plus pessimiste quand on regarde du côté du Moyen Orient.

Mais 4% seulement de ces jeunes seraient musulmans, de religion ou de culture : alors qui peut continuer à soutenir que nous serions menacés d'un « grand remplacement » ?

Enfin les avis sont partagés sur la difficulté d'être croyant en France aujourd'hui alors que de toute évidence, la laïcité garantit depuis 1905 le libre exercice des cultes dans la paix.

Athéisme et laïcité

Les athées peuvent-ils être laïques, c'est-à-dire accepter l'expression la plus discrète possible de toutes les religions dans l'espace public ?

Non, ils ne le peuvent, car ils refusent catégoriquement le fait religieux : toutes les religions sont des fantasmagories, des affabulations ou carrément des mensonges, comme ceux des trois imposteurs auteurs de pures fictions; des songes qui tournent souvent aux cauchemars ; tout ce qui trouble les consciences et conduit périodiquement à des guerres barbares, comme tel est le cas actuellement du côté de l'Orient avec des ramifications terroristes horribles en Europe et aux Etats-Unis d'Amérique.

Pourtant, les athées sont des matérialistes rationalistes qui voient les réalités du monde et donc l'influence des religions sur les peuples. Tout en invoquant leur droit légitime à la critique, même sévère, ils ne veulent pas croiser le fer avec elles et donc se rallient aux principes de la laïcité qui garantissent la nécessaire paix civile, qui est leur idéal suprême. Une paix fondée sur la cohabitation emprunte de tolérances entre ceux qui croient au ciel et les autres ; la rose et le réséda chantés par le poète.

Ainsi la laïcité devient le fondement de la société, le bien-vivre ensemble dans le respect de chacun et les athées y apportent leur contribution quand certains cherchent à la dévoyer.

Que les mystères de l'origine de l'homme, de l'univers, de la nature suivent leur petit chemin sous le regard intéressé des sciences ; et que les dieux restent « incompréhensibles » selon le mot consacré par la tradition, durant les siècles des siècles et plus encore, ce qui nous laisse indifférents.

Sondage Ifop-Fiducial à vocation nationale publié dans Paris Match du 20 au 26/10/2016 : pour 87% de l'ensemble des Français, la religion et les controverses religieuses occupent trop de place dans le débat public ; 78% pensent que la laïcité est aujourd'hui en danger et 56% estiment que l'islam est incompatible avec les valeurs de la société française. Acté !

Femmes debout

Ce soir 20 août 2016, 45'sur **arte** évoquant la difficile place des femmes en Arabie Saoudite, plus ou moins voilées, dont la sinistre abaya noire dissimulant le visage d'où ne sortent que les yeux, et de divers niveaux

sociaux : une avocate, la rédactrice en chef d'un journal anglophone, une femme artisan boulangère et des ouvrières du textile ; des femmes célibataires ou divorcées, avec ou sans enfants.

Il y a quelque temps j'ai lu et commenté un livre d'un auteur yéménite qui était fort déprimant et se terminait tragiquement : c'était *Femme-interdite* d'Ali Al-Muqri.

Mais là, le documentaire était plus prometteur et paradoxalement, l'avocate s'est dite confiante dans la crise économique que traverse le pays du fait de l'effondrement de la rente pétrolière, car elle doit conduire les conservateurs à lâcher du lest sur le statut de la femme qui verra ses libertés croître, d'abord dans la famille, puis au travail et plus largement dans la société. Ainsi deux femmes sont récemment membres du conseil municipal de La Mecque, ce qui ne plaît pas à tout le monde ; d'autres conduisent des voitures quand c'est interdit !

Les derniers mots prononcés par l'une d'elles ouvrent des perspectives encourageantes : *Je vois de la lumière au bout du tunnel ; elle est encore loin mais déjà elle brille.*

Heureux hasard

Heureux hasard qui m'a mis dans les mains un petit ouvrage en deux tomes pleine peau, anonyme, sans indication d'éditeur, datant d'environ 1750, orné de deux titres gravés, deux vignettes à mi-page et de six figures suggestives, curieusement intitulé *Le Cousin de Mahomet à Constantinople*.

Lecture faite, il s'agit d'un divertissement libertin pour aristocrates ; d'ailleurs, mon exemplaire a appartenu à Madame de Gotteville qui fut embastillée quelque temps pour dévergondage à la demande de sa famille !

Divertissement sur fond de la société musulmane turque du XVIII^e siècle qui contient de nombreuses notes de bas de page fort éducatives où l'on parle notamment de Mahomet et de l'Alcoran lourdement chargé d'une « science obscure » qui en fait « un livre burlesque », terme qui n'est sans doute plus approprié aujourd'hui !

Ouvrage pour athée dont je rappelle que ce mot n'a pas de traduction en arabe coranique bien qu'honni par les islamistes radicaux toujours prêts au meurtre des incrédules (*kâfirîn*).

PAIX DANS LE CIEL (4) suite

Dorothea Rome

Au détour d'un strato-cumulus, Saint-Pierre dit à Dieu, ex-abrupto, « il faut qu'on se voie ! »

« Quelles manières !! » pensa Dieu, in peto.

Quand enfin, ils purent se réunir, Dieu était plutôt de méchante humeur.

- J'espère que vous ne Me dérangez pas pour rien, fulmina-il.
- C'est à cause d'une parole de Votre Divin Fils, dit Saint-Pierre.
- Encore Lui ! fit Dieu. Mais il est rentré depuis 2000 ans et depuis Je L'ai constamment à l'œil .
- Non, Votre Dêité, c'était pendant son stage sur terre, il aurait dit « Laissez venir à moi les petits enfants »
- Je le savais, dit dieu avec mansuétude, il a manqué des frères et des sœurs à cet enfant là.
- Le problème n'est pas là, Seigneur... tenta le saint portier.
- Peut-être aussi une vie normale pour un terrien, avec une femme, des enfants, un foyer comme ils disent, soliloqua le Seigneur.
- Le problème n'est pas là, Votre Divinité.
- Eh, bien ! dit Dieu pensant que Saint-Pierre avait encore grossi une peccadille.
- Il paraîtrait, Seigneur que certains officiants de votre culte ont pris cette parole au pied de la lettre... Vous voyez ce que je veux dire ? ajouta l'apôtre en voyant la mine dubitative du Créateur.
- Pas très bien, dit Dieu étonné.
- Ils font des choses... suggéra Saint-Pierre gêné.
- Voilà qui est regrettable, dit Dieu. Il faudra que je surveille les Archanges quand ils chahutent avec les Chérubins.
- Que devons nous faire ? s'impatienta Saint-Pierre.
- Mais rien, répliqua Dieu, laissons la hiérarchie régler le problème.
- Votre Dêité, elle le cache, elle protège les coupables !
- Vous êtes trop pessimiste, dit le Seigneur, vous voyez le mal partout, vous allez finir par devenir anticlérical et cela m'inquiète, et me fatigue.

Saint-Pierre se retint de hausser les épaules.

- En tout cas, dit-il fermement, les coupables ne devraient pas entrer au paradis.
- Si Nous Nous montrons trop exigeant avec Nos propres troupes, Nous n'aurons plus personne par les temps qui courent, dit l'Eternel d'une voix solennelle. Puis il ajouta, taquin, et vous serez au chômage.

« Ou en retraite, songea le vieux portier, les temps deviennent de plus en plus durs. Depuis le XIXes nous avons des arrivées en multitudes, et de toute la planète. On a à peine le temps de former le personnel. Mais évidemment il y a des questions plus importantes à régler et des budgets plus intéressants à gérer pour les Hautes Instances. »

Dieu le fit sortir de ses réflexions.

- Sont-ils croyants au moins ? s'enquit-il.

- Mais bien sûr, ils adorent votre Dêité ; là-dessus aucun doute et ils connaissent les Ecritures sur le bout des doigts.
- Eh, bien ! fit Dieu, ayant retrouvé sa gaité, pourquoi cherchez-vous toujours la petite bête.

Paix dans le ciel (10) suite

Un matin dans la salle de réunion, alors qu'ils attendaient tous l'apparition divine, Saint-Pierre, indécis, s'adressa aux Archanges qui tapotaient sur les ordinateurs.

- Un sujet m'inquiète dont je crains d'informer le Seigneur, dit-il timidement
- Confiez-vous à nous, dirent-ils en chœur, avec un mouvement d'ailes tout à fait remarquable.
- Des humains, sur les mers, par des chemins hasardeux fuient la guerre, avec de jeunes enfants. Ils laissent tout derrière eux. Ils cherchent refuge dans des pays où règne la paix.
- Quel est le problème ? demandèrent les Archanges surpris.
- Eh bien, ils fuient des pays très croyants, où on respecte les traditions, où on honore les prophètes. L'impiété y est punie comme il se doit ! Et ils cherchent refuge dans des pays impies, où on caricature Dieu Lui-Même ! Vous vous rendez compte, s'exclama l'Apôtre s'échauffant, le blasphème n'y est pas un péché !
- C'est vrai que nous n'y comprenons pas grand-chose, soupirèrent les Archanges déçus. Mais parlez-en au Tout-Puissant, rien n'est hors de sa compétence

Encouragé, Saint-Pierre exposa l'affaire à Dieu.

- C'est complexe en effet, dit Dieu.
- Ce que je ne comprends pas, Votre Dêité, se lamenta l'Apôtre, c'est que le Pape, lui-même, les encourage à venir vers ces contrées de mécréance où chacun peut penser comme il veut, sans obligation de Vous vénérer.
- Et que dit le Pape François ? demanda le Très-Haut amusé.
- Il a dit : « Construisez des ponts et abattez des murs ».
- Ce n'est pas très subversif, dit Dieu. J'ai appris qu'il avait reçu quelques réfugiés dans son palais. Il a eu raison : il ne faudrait pas que ces gens pensent que la chrétienté est misérable. J'espère qu'ils ont été impressionnés par le faste du Vatican.
- Tout de même, poursuivi Saint-Pierre, ces hommes qui respectent les textes sacrés, ces femmes qui se voilent modestement, ces enfants élevés dans la crainte de Dieu vont se trouver plongés dans un monde d'irréligion.
- Mais que craignez-vous ? interrogea le Très-Haut.
- Seigneur, le monde chrétien n'est plus ce qu'il était : les femmes sont effrontées et impudiques, les journaux se moquent de ce qui est sacré, les

églises sont désertées... et même le clergé n'est pas sûr...

- Un peu de compétition entre Mes adorateurs fera du bien, dit le Seigneur. Cela renouvellera les ardeurs des uns et des autres ; cela s'est déjà vu par le passé.

Et faisant un signe au peuple céleste, Il ouvrit le dossier des comètes et des étoiles naines.

- Vous avez vu ? dit le Saint-Portier aux Archanges, à la fin de la réunion. Il prend les choses à la légère, il me semble. Et il ajouta, contrit, je n'ai pas été assez convainquant !
- Les voies du Seigneur sont impénétrables ! répondirent les Archanges avec un sourire mystérieux.

Paix dans le ciel (21) suite

Saint-Pierre surgit en coup de vent et surprit Dieu qui somnolait devant l'infini, se reposant de son grand œuvre permanent.

- Perdez cette habitude de surgir sans prévenir, dit le Très-Haut, fâché. C'est désagréable ! et ce disant le Créateur Se redressait et rectifiait Son port altier qui s'était amolli.
- Seigneur, dit le Saint-Portier, essoufflé, l'affaire est d'importance. Jugez plutôt ! Voilà que le pape François conseille à la fille aînée de l'Eglise d'être plus laïque. Où allons-nous ? Où allons-nous ?
- Décidément, dit Dieu, calmement, vous ne comprenez rien à rien.
- Comment ça ? fit l'Apôtre éberlué et déçu comme à chaque fois devant la placidité du Seigneur et en oubliant presque le respect.
- Notez ceci : le pape est infaillible depuis le XIXes. Il n'est pas dans ses attributs de se tromper ; ce qui n'était pas votre cas, si Je Me souviens bien. Ne vous en souciez donc pas.
- Mais, Votre Dêité, continua Saint-Pierre scandalisé et faisant fi de son amour-propre, la laïcité c'est le droit de penser comme l'on veut, de choisir ses opinions en tout liberté sans contrainte, sans menace, sans aucune sanction ou pression de quelque sorte !
- Vous n'allez pas prétendre m'en apprendre tout de même, dit le Très-Haut moqueur. Il est vrai, ajouta-t-Il, que ce n'est pas en pêchant, même des pêches miraculeuses, sur les bords du lac de Tibériade que vous avez pu vous familiariser avec les arcanes du métier. Il y a des subtilités qui vous échappent complètement !
- Ah ! bon s'exclama le Saint - Portier, vexé cette fois-ci.
- Prenez la liberté, par exemple. (Et ce disant le Seigneur usait d'un ton didactique) Prenez la liberté : c'est le droit de tout faire librement ; Soit ; mais vous la nuancez ainsi : liberté

surveillée, liberté conditionnelle, liberté sous caution, liberté provisoire... Vous Me suivez ?

- Oui, Seigneur, fit l'Apôtre par complaisance.
 - Hé, bien ! La laïcité c'est pareil : vous utilisez le mot et vous mettez ce qui vous convient dedans, avec un petit ajout : laïcité ouverte, par exemple.
 - Vous me rassurez, Seigneur, dit Saint-Pierre.
 - Et puis François a dénoncé l'influence des philosophes des Lumières sur les Français. Remarquez la finesse du propos : il semble opposer les Lumières et la laïcité !
 - Elles ne sont pas réellement opposées ? demanda Saint-Pierre qui peinait à suivre.
 - Mais pas du tout, au contraire la laïcité est née des réflexions philosophiques, du doute, de l'esprit critique des penseurs du XVIIIe. La laïcité est la fille des Lumières c'est pourquoi François s'en accapare et feint de l'opposer aux sceptiques.
 - Mais Votre Dêité, cela nuit à la sincérité du propos ! s'exclama naïvement l'Apôtre outré.
 - Comme vous y allez ! fit le Très-Haut. On change un peu l'Histoire, on accommode, on adapte, on arrange, on utilise des subterfuges, des stratagèmes ; ça fait des millénaires que ça se passe ainsi pour l'édification de tous... Allez en paix, ajouta-t-Il sur un ton radouci.
- Saint-Pierre sortit sans hâte, les ans semblaient lui peser sur les épaules. « Autrefois, pensa-t-il, on finissait moins, on mettait les rebelles au pilori, on allumait des autodafés, on s'cassait pas la tête avec des stratagèmes. C'était le bon temps ! »

BON A SAVOIR

J.P. Moyon

En faisant une exploration sur le clavier de mon ordinateur, j'ai eu connaissance de l'association "Les amis de Jean Meslier" 4 rue Condé 08000 - Charleville-Mézières. Cotisation annuelle : 15 €.

L'assemblée générale se fait tous les ans à Mazerny qui est le lieu de naissance du curé Meslier et le 15 juin qui est son jour de naissance, ensuite il est fait une visite d'Etrépigny.

Carnets d'obsèques dans 3 journaux du 2 au 7 août 2016

Il s'agit de calculer le taux de cérémonies religieuses :

Le Courrier de l'ouest :	84%
Le Figaro	82%
Le Monde	57%
Total :	75,8%
Obsèques civiles :	24,2%
Sans commentaire superflu.	

RESPECT

Johannès Robyn

L'autre jour, en discutant de choses et d'autres, il était question d'un événement qui aurait eu lieu autant d'années avant (ou après, je ne sais plus) Jésus-Christ.

D'abord, je pose la question : de sa naissance ou de sa mort ? Me faisant traiter d'ignare, on me rappelle que c'est évidemment sa naissance. Bien, sur quoi je renchéris avec la question : pourquoi justement le jour de Noël ? Je vous fais grâce des diverses réponses mais, faisant référence à l'habituel "avant J-C" ou "après J-C" j'émet la (bête) réflexion qu'il était heureux qu'on l'ait baptisé du nom de "Jésus", et pas de William, Walter, Wilbur, Wallace, Wren, Warren, Wendel, Wyatt, Watson, Wolfgang, Werner, Wilfried, Wilbert, Wilhelm, Wladislas, Wilson, Winston, Woody ou Wrocklaw par exemple, ce qui n'aurait pas fait bon genre dans les publications historiques ou autres où les dates sont fixées par "autant avant J-C" ou "après J-C".

J'admets que ce n'était pas très raffiné, mais je ne m'attendais pas à ce que l'on me reproche mon "manque de respect" par rapport aux chrétiens, présents ou non, et aux "croyants" en général.

Et là, je m'insurge. Quel "respect" devrais-je manifester envers des croyances, par ailleurs absurdes, qui ont été, sont et seront toujours la cause de dizaines de milliers de morts exécutés par des méthodes souvent atroces ?

Ni les juifs, ni les chrétiens, ni les musulmans ne sont innocents.

Pour quelle raison devrais-je "respecter" des croyances religieuses parmi les plus intolérantes qui aient jamais existé ?

Aucune religion au monde n'a jamais fait progresser notre connaissance de l'univers, et n'a jamais "respecté" ceux qui en avaient une autre ou qui n'y croyaient pas.

Et en ce qui me concerne, il ne me viendrait pas une seconde à l'esprit d'agresser des croyants ou de les violenter de quelque manière que ce soit, mais la notion de "respect" vis-à-vis de leurs croyances ou de leurs convictions n'a, pour moi, aucun sens.

Si c'était le cas, on ne pourrait jamais contredire quelqu'un, ni discuter sur le bien fondé de ses convictions – ou croyances - ni même, finalement, apprendre quelque chose de quelqu'un ou à quelqu'un.

La liberté d'expression, de discussion, de contradiction ou de contestation – et de non-respect - est fondamentale en ce qui concerne l'évolution de notre intelligence et de notre compréhension des "autres", même si, finalement, on n'est pas d'accord avec eux, et cela concerne aussi bien les "croyants" que les "autres". Sans contradiction acceptée, nous ne serions même pas encore intellectuellement au niveau de l'homme de Neandertal, qui lui, était suffisamment inventif pour faire la part entre ses découvertes, ses intuitions et ses expériences.

Et puis, quelqu'un connaît-il une religion "tolérante" Je n'en vois aucune.

Toutes ont toujours condamné à mort leurs "incroyants". A part des milliers d'inconnus, je connais au moins Socrate, qui fut condamné à mort pour "impiété".

Depuis, je ne connais aucune religion "respectable" et toujours en vigueur aujourd'hui, qui n'ait pas fait de même.

Et le "monothéisme" n'a pas arrangé les choses.

Quitte à me faire traiter d'antisémite (ce qui n'a rien à voir) je prélève presque au hasard ce passage de la Bible, origine de tous nos monothéismes :

" Lorsque tu t'approcheras d'une ville pour la combattre, tu lui proposeras la paix (la soumission). Si elle accepte et t'ouvre ses portes, tout le peuple qui s'y trouve te devra la corvée et le travail. Mais si elle refuse la paix et te livre combat, tu l'assiégeras. Yahweh ton Dieu te la livrera en ton pouvoir, et tu en passeras tous les mâles au fil de l'épée. (...) Quant aux villes de ces peuples que Yahweh ton Dieu te donne en héritage, tu n'en laisseras rien subsister de vivant. Oui, tu les voueras à l'anathème, ces Hittites, ces Amorites, ces Cananéens, ces Périzzites, ces Hivvites, ces Jébuséens, ainsi que te l'a commandé Yahweh ton Dieu, afin qu'ils ne vous apprennent pas à pratiquer toutes ces abominations qu'ils pratiquent envers leurs dieux : vous pécheriez contre Yahweh votre Dieu." (Dt 20, 10-18)

On peut sûrement trouver pire (mais je n'ai ni le courage ni le temps de chercher) mais il faut se rappeler que ces manières de procéder étaient courantes à l'époque, et que l'on ne vienne pas me dire (ou me persuader) que ce monothéisme a été un progrès pour l'humanité : depuis, ni les chrétiens, ni les musulmans – qui se réfèrent tous au même dieu - n'ont guère fait mieux...

Je demande donc, au nom de quoi et à quel titre je devrais "respecter" de telles croyances.

"Oui mais, me reproche-t-on, dénigrer les croyances de quelqu'un, c'est le dénigrer lui-même, et vous tomberez inévitablement dans le racisme."

Je regrette, c'est juste l'inverse : ce sont nos croyances religieuses qui conduisent au racisme.

Je ne vous rappellerai pas les origines de l'antisémitisme, mais voyez seulement aujourd'hui l'amalgame entre "arabes" et "musulmans".

Et on n'est pas sortis de l'auberge : songez seulement un instant au fait que dans la grande majorité des pays il existe, à des degrés plus ou moins excessifs, des lois contre le "blasphème".

Pour beaucoup d'intellectuels de pacotille, dire ou écrire c'est faire.

A ce compte, plus rien n'est permis. Et d'ailleurs, que ces braves gens relisent les textes religieux.

Si on les prend au mot, il faudrait condamner – et interdire - toutes les croyances.

Et aussi, à propos de "croyance", que l'on se rappelle que "l'athée" n'est pas quelqu'un qui croit que "dieu" n'existe pas, il est avant tout "incroyant", ou plutôt non-croyant (en quoi que ce soit), le mot "incroyant" étant utilisé à tort par certains croyants pour désigner ceux qui croient à d'autres dieux que le leur.

Aucune croyance, même - et surtout - religieuse n'est "respectable".

Témoignage de J.M. Capmarty :

Lors d'un récent voyage en Chine, une guide nous présentait systématiquement les monuments et les objets d'art (très) anciens comme datant de tant de siècles **avant notre ère**. Elle ne voulait certainement pas dire avant Jésus-Christ soit par principe personnel, soit pour être conforme au régime qui n'est pas chrétien, de toute évidence.

Cependant, dans les musées, les oeuvres étaient bien datées de 3.000 ou 4.000 ans avant Jésus Christ. Dont acte.

Après quelque temps, je lui ai fait remarquer qu'elle aurait dû utiliser l'expression avant **votre** ère car tout ce qu'elle nous montrait prouvait bien que le temps de la Chine n'était pas le nôtre et que son ère ne commençait pas en l'an zéro, naissance du Petit Jésus.

Elle en convint, mais persista néanmoins. Les acteurs du commerce international, le colonialisme et l'occidentalisation des mœurs, même dans des régions aux traditions fort différentes, ont apporté dans leur valises les références chrétiennes.

Le christianisme a envahi le monde, même où il n'est pas ou peu pratiqué ! Il faut dire que les religions traditionnelles chinoises sont peu porteuses d'espérance, spécialité chrétienne.

T O L E R A N C E

Max Bayard

VAUBAN, génial et infatigable ingénieur des fortifications puis maréchal des armées de Louis XIV, finit par se brouiller avec lui.

A preuve son très courageux *Mémoire pour le rappel des Huguenots* (1689) en réfutation de la Révocation de l'Edit de Nantes de 1685.

Vauban y révèle tout ce que la France a perdu par l'exil des protestants pourchassés après cette révocation et prêche pour la tolérance entre les catholiques, dont il fait partie, et les Huguenots qui ne seront partiellement réhabilités qu'en 1787 avec la publication de l'Edit de tolérance signé de Louis XVI.

Entre temps, soit 102 ans, les exilés ont enrichi et conseillé les ennemis de la France et leur absence a gravement nui à son développement.

John LOCKE est cet éminent philosophe qui émerge d'une très brûlante période historique anglaise et qui, à ce titre, a publié d'abord en latin en 1689 une

Lettre sur la tolérance rééditée en français par Slatkine en 1980. Dans la guerre terrible entre catholiques et protestants, il prend fait et cause pour ces derniers en invoquant la tolérance qu'il fonde sur une stricte séparation du gouvernement civil de ce qui appartient en propre aux religions ; soit la séparation des Eglises et de l'Etat de notre loi de 1905 qui garantit le libre exercice des cultes tacitement reconnus.

Mais sa tolérance reste étroite car elle ne s'étend pas encore aux athées. Il écrit clairement que *Ceux qui nient l'existence d'un Dieu, ne doivent pas être tolérés, parce que les promesses, les contrats, les serments et la bonne foi, qui sont les principaux liens de la société civile, ne sauraient engager un athée à tenir sa parole ; et que, si l'on bannit du monde la croyance d'une divinité, on ne peut qu'introduire aussitôt le désordre et une confusion générale.*

Ainsi les athées n'ont pas droit à la parole parce qu'ils n'auraient pas de parole et n'ayant pas de foi on ne leur accorderait pas la bonne foi nécessaire aux affaires ; quand c'est justement les guerres de religions qui sèment le désordre et la confusion générale !

VOLTAIRE, persécuté, qui s'est réfugié en Angleterre de 1726 à 1729, d'où il rapporta des Lettres philosophiques, s'est fait le disciple de Locke en publiant en 1763 son toujours fameux *Traité sur la Tolérance*. C'est le fruit de ses combats pour les Calas, Sirven et La Barre. *Je vous dis qu'il faut regarder tous les hommes comme nos frères...sauf les athées visés au chapitre XX où il écrit qu' Un athée qui serait raisonneur, violent et puissant, serait un fléau aussi funeste qu'un superstitieux sanguinaire.*

L'athéisme serait donc dangereux car il n'aurait pas de frein !

Et je me contente de rappeler que dans **l'Encyclopédie** de Diderot et de de D'Alembert en son tome premier de 1751, l'abbé Claude Yvon dissimulé sous un X anonyme reprend tous les arguments à charge contre les athées qu'il menace de la peine de mort pour en délivrer la société. *Gloire à Dieu* était-il d'ailleurs écrit en exergue.

On peut conclure avec regret qu'aujourd'hui *le droit de ne pas croire* n'est toujours pas reconnu explicitement dans notre législation. Un athéisme certes en progression *mais seulement toléré* qui conserve beaucoup d'adversaires et même un ennemi militarisé, l'EI.